



**NOUS AVONS PU "COPIER"
L'IMMAT' DU PRÉSIDENT !**

Tout le monde peut être la proie d'une "doublette", même le de l'Etat. Afin de dénoncer les failles du système, nous avons commandé des plaques avec un numéro "sensible", celui de la Citroën DS5 de François Hollande. Et nous les avons, hélas, obtenues sans difficulté, puis nous les avons sur un modèle identique...

**LE SCANDALE DES FAUSSES PLAQUES :
TROP FACILES À OBTENIR !**

UN GRAVE LAXISME CÔTÉ CONTRÔLES

DES SITES WEB ONT RÉCEMMENT REJOINT LES GARAGISTES, CENTRES-AUTOS ET CORDONNIERS SUR LE MARCHÉ DES ÉDITEURS DE PLAQUES. POUR LE PIRE PLUS QUE POUR LE MEILLEUR, LES VÉRIFICATIONS ÉTANT ENCORE PLUS LÉGÈRES SUR LE NET QU'AILLEURS...

Pour évaluer le sérieux des portails Web et officines qui vendent des plaques, nous avons joué les faussaires en essayant de nous faire fabriquer des supports "gravés" de numéros d'immatriculation appartenant déjà à une autre voiture, avec ou sans justificatifs trafiqués.

Sur internet, le festival

Nous avons passé commande auprès de huit sites (*lire ci-dessous*), bien référencés sur les moteurs de recherche. Hélas, si la plupart d'entre eux prétendent, en théorie, exiger une copie des papiers officiels pour la délivrance de plaques minéralogiques, en pratique, la grande majorité ne nous en a jamais demandé. Au final, **six sur huit nous ont livré nos fausses plaques dans la semaine, sans la moindre vérification de documents.** Certes, légalement, rien ne les oblige à réclamer des justificatifs. Pourtant, deux d'entre eux l'ont fait. Un bon point. Au bout du compte,

En "boutique", c'est 50/50

Nous avons aussi testé le comportement des "institutionnels" de la plaque d'immatriculation : garagistes, centres-autos et cordonniers. Nous nous sommes présentés à eux de trois façons différentes :
> sans aucun document,
> avec une copie de carte grise au numéro d'immatriculation modifié,
> avec un certificat provisoire d'immatriculation grossièrement falsifié (dates, numéro, typographie), alors que nous aurions dû soumettre à notre interlocuteur un accusé d'enregistrement de cession de véhicule, et non un CPI.

> **Sans document, sur les dix points de vente visités, tous ont rejeté notre demande.** Ce, même quand nous avons montré une photo de la voiture sur notre smartphone et prétexté que celle-ci se trouvait loin dans une maison de campagne. Ou en ayant raconté qu'il nous fallait une seule plaque pour équiper la remorque que nous utilisons avec l'auto en question. Rassurant, même si l'on se dit que c'est bien là un minimum pour sécuriser le système...



> **Avec une copie de carte grise, seul un centre-auto (Feu vert) sur dix a refusé de nous fournir les plaques.** A noter, deux vendeurs nous ont réclamé une pièce d'identité pour vérifier la concordance du nom avec celui inscrit sur la carte grise. Une bonne intention, mais inutile : le nom était le bon, c'était le numéro d'immatriculation qui était bidon.

> **Avec un certificat provisoire d'immatriculation trafiqué, c'est 100 % de réussite !** Les éditeurs de plaques ne sont pas formés à reconnaître les faux documents, cela ne fait pas partie de leur métier. Du coup, grâce à ce papier (très simple à falsifier à l'aide d'un ordinateur...), nous sommes repartis sans souci avec cinq jeux de plaques illégitimes !

le site **Nouvelleplaque.com**, plus consciencieux que les autres, a refusé l'édition des supports, même après l'envoi d'un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) contrefait et incohérent.